

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Aritzia Inc.	12 janvier 2017	Colombie-Britannique
Chemtrade Logistics Income Fund	13 janvier 2017	Ontario
Fonds international Mackenzie Cundill Fonds mondial lié à l'inflation Mackenzie Fonds international de dividendes Mackenzie	11 janvier 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier Cominar	11 janvier 2017	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FNB actif de dividendes canadiens Dynamique iShares	17 janvier 2017	Ontario
FNB actif d'obligations croisées Dynamique iShares		
FNB actif de dividendes mondiaux Dynamique iShares		
FNB actif d'actions privilégiées Dynamique iShares		
FNB actif de dividendes américains Dynamique iShares		
FNB Banques mondiales Hamilton Capital	17 janvier 2017	Ontario
FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital		
FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu	11 janvier 2017	Ontario
FNB Horizons Indice Chine dividendes à rendement élevé	13 janvier 2017	Ontario
Fonds actif de dividendes canadiens Dynamique	11 janvier 2017	Ontario
Fonds actif d'obligations croisées Dynamique		
Fonds actif de dividendes mondiaux Dynamique		
Fonds actif d'actions privilégiées Dynamique		
Fonds actif de dividendes américains Dynamique		
Fonds d'actions Barometer Disciplined Leadership	13 janvier 2017	Ontario
Fonds équilibré Barometer Disciplined Leadership		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds tactique de croissance du revenu Barometer Disciplined Leadership		
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique	13 janvier 2017	Ontario
Norbord Inc.	12 janvier 2017	Ontario
TransGlobe Energy Corporation	17 janvier 2017	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents	13 janvier 2017	Québec - Ontario
Dundee Acquisition Ltd.	13 janvier 2017	Ontario
FNB Horizons Actif dividendes canadiens FNB Horizons Actif dividendes mondiaux FNB Horizons Actif obligations de sociétés FNB Horizons Actif obligations américaines à taux variable (\$ US) FNB Horizons Actif actions privilégiées FNB Horizons Actif obligations à taux variable FNB Horizons Actif obligations à	17 janvier 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
rendement élevé		
FNB Horizons Actif obligations canadiennes		
FNB Horizons Actif dividendes marchés émergents		
FNB Horizons Actif actions privilégiées à taux variable		
FNB Horizons Actif revenu fixe mondial		
FNB Horizons Actif dividendes américains		
FNB Horizons Occasions mondiales gérées		
FNB Horizons Momentum multi-actifs gérés		
FNB Horizons Actif obligations municipales canadiennes		
FNB Horizons Actif prêts de rang supérieur à taux variable		
FNB Horizons Indice de contrats à terme gérés Auspice	17 janvier 2017	Ontario
FNB Horizons revenu sur l'or		
FNB Horizons revenu sur le gaz naturel		
FNB Horizons Indice de fonds de couverture Morningstar	11 janvier 2017	Ontario
FNB Horizons Revenu amélioré en actions	17 janvier 2017	Ontario
FNB Horizons Revenu amélioré énergie		
FNB Horizons Revenu amélioré finance		
FNB Horizons Revenu amélioré producteurs d'or		
FNB Horizons Revenu amélioré d'actions américaines (\$ US)		
FNB Horizons Revenu amélioré d'actions internationales		
FNB Horizons Rotation saisonnière	17 janvier 2017	Ontario
Fonds de répartition flexible de l'actif AGF	12 janvier 2017	Ontario
Fonds de revenu à prime Canoe (auparavant, Fonds canadien de dividendes Canoe)	11 janvier 2017	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	10 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	12 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	12 janvier 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	12 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	12 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	12 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	12 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 janvier 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	10 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	11 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	11 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	13 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	13 janvier 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	13 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	9 janvier 2017	21 janvier 2016
Fonds de placement immobilier RioCan	11 janvier 2017	10 août 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	12 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	12 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	13 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	13 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	11 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	12 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 janvier 2017	13 juin 2016
MEG Energy Corp.	13 janvier 2017	1 ^{er} décembre 2016
Pembina Pipeline Corporation	17 janvier 2017	18 mars 2015
Pembina Pipeline Corporation	17 janvier 2017	18 mars 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Slate Retail REIT	13 janvier 2017	17 mars 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Stella-Jones Inc.

Vu la demande présentée par Stella-Jones Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 décembre 2016 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets de premier rang 3,54 %, série A, échéant le 17 janvier 2024 pour un montant global de 75 millions de dollars américains et de billets de premier rang 3,81 %, série B, échéant le 17 janvier 2027 pour un montant global de 75 millions de dollars américains, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2017.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2570463

Décision n°: 2017-FS-0004

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9580786 Canada Inc.	2016-10-21	132 000 \$
Aben Resources Ltd.	2016-11-02	700 000 \$
Advantage Lithium Corp.	2016-10-20	5 074 140 \$
Adventus Capital Partners Ltd.	2016-10-26 au 2016-10-31	1 621 496 \$
Adventus Realty Limited Partnership	2016-10-26 au 2016-10-31	1 100 \$
Adventus Realty Trust	2016-10-26 au 2016-10-31	30 798 894 \$
AG Direct Lending Fund II, L.P.	2016-10-28	669 250 \$
Artefacts Virtuels inc.	2016-10-24	6 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Banque Royale du Canada	2016-10-18	62 656 250 \$
BR Capital Limited Partnership	2016-11-01	250 000 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2016-11-01	30 228 627 \$
Château Mont Sainte-Anne inc.	2016-08-01	123 000 \$
Clear Sky Capital Income Portfolio Fund – Series I	2016-10-26	887 896 \$
Corsa Coal Corp.	2016-10-26	7 858 000 \$
Coupa Software Incorporated	2016-10-12	71 696 \$
El Nino Ventures Inc.	2016-10-31 au 2016-11-02	87 957 \$
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.	2016-09-16	255 000 \$
Fineqia International Inc.	2016-10-28	3 869 420 \$
Foundation Mortgage Investment Corporation	2016-09-26	2 400 500 \$
Fundamentals Application Corp.	2016-10-24	298 125 \$
Global Infrastructure Partners III-C, L.P.	2016-10-17	1 313 800 \$
Gold Bullion Development Corp.	2016-10-28	2 405 000 \$
Greybrook Woodbridge Limited Partnership	2016-10-27	8 645 000 \$
HMT Holdings Inc.	2016-10-28	905 000 \$
Institutional Mortgage Securities Canada Inc.	2016-10-31	337 432 509 \$
Intema Solutions Inc.	2016-10-26	59 000 \$
Kelt Exploration Ltd.	2016-11-02	7 100 000 \$
Leader Auto Ressources LAR Inc.	2016-12-31	33 475 \$
Les productions TV BWS inc.	2016-10-13	139 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MBARC Credit Canada Inc.	2016-10-12	176 500 000 \$
Namaste Technologies Inc.	2016-10-14	2 999 992 \$
Natan Resources Ltd.	2016-10-14	1 000 000 \$
Orla Mining Ltd.	2016-10-13	49 999 999 \$
Pembroke Mining Corp.	2016-08-08	1 000 000 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund - I	2016-10-17	66 149 \$
QMX Gold Corporation	2016-10-17	5 960 050 \$
Ressources Minières Vanstar Inc.	2016-10-04	25 200 \$
RMC Bottom Feeder Realty Limited Partnership	2016-09-06	6 415 079 \$
RNA Diagnostics Inc.	2016-10-14	50 000 \$
SITO Mobile, Ltd.	2016-09-21	923 022 \$
SolGold plc	2016-10-14	11 659 118 \$
Tantalex Resources Corporation	2016-10-05 au 2016-10-14	1 515 000 \$
TFS Canada Bond Series III Inc.	2016-10-17	4 345 000 \$
The Hypothecary Corporation	2016-11-04	2 500 001 \$
Tri Origin Exploration Ltd.	2016-10-20	631 800 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-10-11 au 2016-10-18	5 160 319 \$
Université d'Ottawa	2016-10-12	200 000 000 \$
Vault Real Property Secured Debt Fund	2016-10-17	2 654 085 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2016-10-13	276 000 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2015-07-31	250 000 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2015-11-30	577 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Westboro Mortgage Investment Corp.	2015-12-31	485 800 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-02-03	268 580 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-02-29	268 500 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-03-31	387 100 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-04-29	526 500 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-05-31	340 000 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-06-30	4 144 888 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-07-31	496 802 \$
Weststar Resources Corp.	2016-10-19	970 316 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aritzia Inc.

Vu la demande présentée par Aritzia Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 janvier 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française du rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 27 novembre 2016 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant (collectivement, les « documents visés »), qui seront intégrés par renvoi dans le

prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 janvier 2017 (la « dispense demandée »).

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 janvier 2017.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2017-FS-0002

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.